

### Le standard GRI

Le cadre normatif GRI a été lancé en 2002, devenant ainsi l'une des premières normes mondiales dédiées au reporting développement durable. Initié par la Global Reporting Initiative (GRI), il vise à aider les entreprises, les gouvernements et autres organisations à comprendre et à communiquer leurs impacts sur des questions telles que les émissions de GES, les questions sociales ou de gouvernance. De nos jours, le cadre de reporting GRI contribue à améliorer la transparence des organisations en favorisant une divulgation de haute qualité des informations matérielles sur le développement durable qui répondent aux besoins des parties prenantes.

### Notre engagement

L'Oréal s'est engagé de longue date à divulguer sa performance extra-financière. Ainsi, nos anciennes réponses aux normes GRI se retrouvent dans les précédents Documents d'Enregistrement Universel. Pour faciliter l'accès de nos parties prenantes au reporting, nous avons décidé de partager notre réponse au cadre sous la forme d'un document autonome.

Thématique	Numéro du standard	Titre de la divulgation	Information Additionnelle	Niveau de respect	Localisation dans le DEU 2022
<b>INFORMATION GÉNÉRALES</b>					
<b>Informations générales</b>	2-1	Détails organisationnels		Conformité totale	1.2.2 1.2.6. 1.2.9 1.3.1.3
	2-2	Entités incluses dans le reporting développement durable de l'organisation		Conformité totale	1.4.
	2-3	Période de déclaration, fréquence et point de contact		Conformité totale	1.1
	2-4	Retraitements d'informations		Conformité totale	4.6.5
	2-5	Assurance externe		Conformité totale	4.7.1
	2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations commerciales		Conformité totale	1.1.2. 1.2.1 1.2.2 1.2.3
	2-7	Employés		Conformité totale	4.3.2.
	2-8	Travailleurs qui ne sont pas des salariés		Conformité totale	4.3.2.
	2-9	Structure et composition de la gouvernance		Conformité totale	2.2

	2-10	Nomination et sélection de l'organe de gouvernance suprême		Conformité totale	2.2.1. 2.2 2.3
	2-11	Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans la supervision de la gestion des impacts		Conformité totale	
			Conformité totale		
	2-12	Délégation de responsabilité pour la gestion des impacts		Conformité totale	
	2-13	Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans le reporting développement durable		Conformité totale	2.3.4
	2-14	Les conflits d'intérêts		Conformité totale	1.1.3.4
	2-15	Communication des préoccupations critiques		Conformité totale	1.5 3.5.
	2-17	Connaissance collective de la plus haute instance de gouvernance		Conformité totale	2.3
	2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance suprême		Conformité totale	2.3.5
	2-19	Politiques de rémunération		Conformité totale	2.4.1.1
	2-20	Processus de détermination de la rémunération		Conformité totale	2.4.1.1 2.3.4
	2-21	Ratio de rémunération totale annuel		Conformité totale	4.3.2
	2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable		Conformité totale	4.1
	2-23	Engagements politiques		Conformité totale	3.4.1
	2-24	Intégrer les engagements politiques		Conformité totale	3.4.1 3.4.5.1
	2-25	Processus pour remédier aux impacts négatifs		Conformité totale	4.3.1.2.1
	2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de faire part de ses préoccupations		Conformité totale	4.3.3.1.
	2-27	Respect des lois et réglementations		Conformité totale	3.5.3.3.
	2-28	Associations membres		Conformité totale	4.1.2.
	2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes		Conformité totale	4.1.2.
	2-30	Conventions collectives		Conformité totale	4.3.2 .4

SUJETS MATERIELS	3-1	Processus pour déterminer les sujets importants		Conformité totale	4.1
	3-2	Liste des sujets importants		Conformité totale	4.1
	3-3	Gestion des sujets matériels		Conformité totale	4.1
PERFORMANCE ECONOMIQUE	202-1	Valeur économique directe générée et distribuée		Conformité totale	1.2
	201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique		Conformité totale	4.3.1.4.3
	201-3	Engagements au titre des régimes à prestations définies et autres régimes de retraite	–	Conformité totale	4.3.2.5
	201-4	Aide financière reçue du gouvernement		Conformité totale	
PRESENCE COMMERCIALE	202-1	Ratios du salaire standard d'entrée par sexe par rapport au salaire minimum local		Conformité totale	4.3.2.6
	202-2	Proportion de cadres supérieurs embauchés dans la communauté locale		Conformité totale	
IMPACTS ECONOMIQUES INDIRECTS	203-1	Investissements dans les infrastructures et services soutenus		Conformité totale	3.4.4.1
	203-2	Impacts économiques indirects importants		Conformité totale	4.3.3.6
PRATIQUES D'ACHAT	204-1	Proportion des dépenses consacrées aux fournisseurs locaux		Conformité totale	
ANTI-CORRUPTION	205-1	Opérations évaluées pour les risques liés à la corruption		Conformité totale	3.5.3.3 4.3.4
	205-2	Communication et formation sur les politiques et procédures anticorruption		Conformité totale	4.3.4
	205-3	Incidents de corruption confirmés et mesures prises			
COMPORTEMENT ANTICONCURRENTIEL	206-1	Actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, antitrust et pratiques monopolistiques			
TAXE	207-1	Approche de la fiscalité	<p>L'Oréal considère que la fiscalité fait partie intégrante de sa responsabilité sociale, environnementale et sociétale et constitue un moyen de participer positivement au développement des pays dans lesquels le Groupe opère. La politique fiscale du Groupe L'Oréal s'inscrit dans le cadre du développement durable de ses activités. Elle repose sur trois piliers, définis dans la Charte Fiscale Interne élaborée et diffusée dans le monde entier : Conformité, Transparence et Légitimité.</p> <p>L'Oréal complète ses déclarations fiscales et paie ses impôts, dans le respect des délais, dans le respect des lois et réglementations des pays dans lesquels le Groupe opère.</p> <p>L'empreinte fiscale du Groupe est cohérente avec son empreinte opérationnelle et géographique : L'Oréal est implanté dans les pays</p>	Conformité totale	4.3.5

			<p>où il exerce une réelle activité opérationnelle et commerciale. Le cas échéant, la présence du Groupe dans certains pays dits « paradis fiscaux » se justifie par des raisons opérationnelles et de développement de son activité, et non par des raisons fiscales.</p> <p>Le Groupe ne se livrera à aucune planification fiscale agressive ou artificielle dans le but de se soustraire ou de se soustraire à ses obligations fiscales (Code d'éthique).</p> <p>L'Oréal veille à ce que les transactions entre les sociétés du Groupe soient réalisées dans le respect du principe de pleine concurrence défini par l'OCDE et l'ONU et répond aux obligations de reporting de plus en plus digitalisées (prix de transfert documentation, reporting pays par pays, etc.).</p> <p>L'Oréal vise l'excellence en matière de conformité fiscale.</p>		
	207- 2	Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	<p>Une expertise centralisée et une forte présence géographique de la fonction fiscale dans les Pays assurent le respect de ces trois piliers. Les Directeurs Financiers sont responsables de la conformité fiscale, appuyés et relayés par les Directions Fiscales et Comptables. Ces Directions suivent l'évolution de la réglementation fiscale pour s'assurer que le Groupe respecte cette réglementation. Ils sont assistés, le cas échéant, par des conseillers externes.</p> <p>Au sein de la Direction des Finances Opérationnelles, la Direction Fiscale Groupe veille au respect de la Politique Fiscale en collaboration avec les Directions Financières, par l'intermédiaire de différents experts fiscaux à l'échelle du Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intra-Groupe Transactions &amp; Customs, qui veille au respect des normes fiscales et douanières et sécurise les prix des transactions intra-groupe et la documentation associée ;</li> <li>• Analytics &amp; Compliance, qui analyse, vérifie et informe sur la conformité et la responsabilité fiscale mondiale du Groupe ;</li> <li>• Fusions et Acquisitions (M&amp;A), qui accompagne et conseille fiscalement les projets de fusions-acquisitions proposés ;</li> <li>• La Digitalisation Fiscale, qui permet au Groupe de répondre aux nouvelles exigences de digitalisation imposées par l'administration fiscale (e-déclarations, e-facturation, e-audits, etc.) ;</li> <li>• La Gouvernance Fiscale, qui veille au bon déploiement de la politique fiscale du Groupe ; et</li> <li>• Fiscalité Numérique et E-commerce qui assistent et conseille sur les implications fiscales des projets e-commerce et numériques.</li> </ul> <p>Dans un environnement fiscal international en évolution, les positions prises par le Groupe peuvent être remises en question et faire l'objet de contrôles fiscaux et douaniers de la part des autorités locales. En cas de désaccord avec une Autorité Fiscale ou Douanière, L'Oréal est en mesure de défendre légitimement son interprétation de la loi, de prouver sa bonne foi et, le cas échéant, de porter les litiges devant les tribunaux.</p> <p>Une revue régulière des risques fiscaux, réalisée par la Direction Fiscale du Groupe en relation avec les équipes financières locales, permet d'évaluer les risques, donnant lieu, le cas échéant, à la constatation d'une provision. Les principaux risques sont rapportés à la Direction Générale et au Comité d'Audit.</p> <p>En 2022, L'Oréal a renforcé la répartition des rôles et responsabilités des fonctions fiscales et comptables et leurs interactions, afin d'harmoniser les normes et processus relatifs à la conformité fiscale du Groupe.</p> <p>L'Oréal dispose d'un Code d'Éthique public qui décrit la procédure à suivre pour signaler toute préoccupation en matière fiscale.</p>	Conformité totale	4.3.5
	207- 3	Engagement des parties prenantes et gestion des préoccupations liées à la fiscalité	<p>L'Oréal établit et entretient avec les autorités fiscales et douanières des relations fondées sur la transparence, conformément à la règle de « tolérance zéro » du Groupe en matière de corruption.</p> <p>L'Oréal développe également une relation constructive avec les autorités fiscales et douanières, une relation basée sur les principes de coopération et de respect mutuel. L'Oréal répond de manière appropriée et rapide aux demandes des autorités fiscales concernant l'échange d'informations, dans le respect des conventions fiscales.</p> <p>Lorsque les gouvernements l'autorisent, L'Oréal rejoint les programmes coopératifs de conformité lancés par les autorités fiscales. Par exemple, la relation de confiance avec le fisc français. Le Groupe peut contribuer à l'analyse des évolutions législatives à la demande des autorités fiscales et douanières, ou des associations</p>	Conformité totale	4.3.5

			<p>professionnelles concernées. Le Groupe participe par exemple aux groupes de travail de l'OCDE relatifs aux Piliers 1 et 2.</p> <p>L'Oréal est membre du European Business Tax Forum (EBTF), une association d'entreprises européennes qui cherche à accroître la transparence dans le débat fiscal.</p> <p>Le Groupe peut contribuer à l'analyse des évolutions législatives à la demande des autorités fiscales et douanières, ou des associations professionnelles concernées. Le Groupe participe ainsi aux groupes de travail de l'OCDE relatifs aux Piliers 1 et 2.</p>		
	207- 4	Déclaration pays par pays	<p>L'Oréal ne divulgue pas de répartition des impôts par pays mais va au-delà du reporting pays par pays en publiant l'impôt sur les sociétés et les impôts opérationnels avec une répartition entre UE et hors UE.</p> <p>Pays non européens : 1 535 millions d'euros Pays de l'UE : 871 millions d'euros</p>	ongoing compliance	4.3.5
MATERIAUX	301- 1	Matériaux utilisés en poids ou en volume	<p><u>Matières premières</u></p> <p>Les plans d'action de L'Oréal ont favorisé un approvisionnement durable en matières premières agricoles susceptibles d'être à l'origine de la déforestation (huile de palme, extrait de soja, produits à base de fibre de bois, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Palme : En 2022, L'Oréal a consommé 284 tonnes d'huile de palme et 88 156 tonnes d'huile de palme et dérivés de palmiste.</li> <li>Soja : En 2022, L'Oréal a consommé 309 tonnes d'extrait de soja et 2 098 tonnes de dérivés d'extrait de soja.</li> <li>Papier/carton : Concernant les matériaux utilisés par L'Oréal pour ses emballages, le papier utilisé pour les notices produits et le carton utilisé pour les boîtes sont certifiés issus de forêts durablement gérées.</li> </ul> <p>Par ailleurs, on peut mentionner que le volume des matières premières utilisées par L'Oréal provenant de la chimie verte était de 28 %. Cela représente 665 matières premières. Au cours de la même année, 82 % des matières premières nouvellement enregistrées étaient renouvelables. Par ailleurs, 13 nouvelles matières premières basées sur les principes de la chimie verte ont été enregistrées, représentant 24 % du total.</p> <p>Sur les 328 espèces botaniques à l'origine des matières premières biosourcées utilisées par le Groupe, environ 6 % présentent des enjeux de biodiversité importants (espèces menacées et impact de la production sur les milieux naturels) selon leur origine géographique et le mode de production.</p> <p>extraction ou production utilisée. Ils font l'objet de plans d'actions spécifiques initiés auprès des fournisseurs et bénéficient si nécessaire de l'accompagnement systématique de tiers externes indépendants, afin de gérer les impacts réels sur les territoires d'origine des ingrédients.</p> <p><u>Matériaux d'emballage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'Oréal a utilisé 172 158 tonnes de plastique dans ses emballages primaires, secondaires et tertiaires.</li> </ul>	Conformité totale	4.3.1.3.1
	301- 2	Matières premières recyclées utilisées	<p>En 2022, 94 230 tonnes de matières recyclées, dont 58 142 tonnes d'emballages primaires et secondaires, ont permis d'économiser l'équivalent de matières vierges. 78,1 % du volume de PET utilisé par le Groupe dans le monde est du PET recyclé, soit 33 912 tonnes.</p> <p>En 2022, la part des emballages plastiques rechargeables, réutilisables, recyclables ou compostables était de 38 %.</p>	Conformité totale	4.3.1.3.1
	301- 3	Produits récupérés et leurs matériaux d'emballage	<p>En 2022, la part des emballages plastiques rechargeables, réutilisables, recyclables ou compostables était de 38 %.</p>	Conformité totale	4.3.1.3.1
ENVIRONNEMENT ENERGIE	302-1	Consommation d'énergie au sein de l'organisation	<p>Électricité renouvelable (MWh) : 514 457 Biogaz (MWh) : 223 521 Autres énergies renouvelables (MWh) : 104 318 <i>Consommation totale d'énergies renouvelables (MWh) : 842 296</i> Électricité non renouvelable (MWh) : 16 462 Gaz (MWh) : 70 719 Combustible (MWh) : 6 880 Réseaux non renouvelables de chaleur, de froid et de vapeur (MWh) : 8 022 <i>Total énergie non renouvelable (MWh) : 102 083</i> <i>Consommation totale d'énergie (MWh) : 944 379</i></p>	Conformité totale	4.3.1.1.3.
	302-2	Consommation d'énergie en dehors de l'organisation	<p>L'Oréal s'est fixé un objectif majeur de lutte contre le changement climatique et de préservation des ressources naturelles dans l'exercice global de son activité. Tous les efforts sont mis en œuvre pour atteindre cet objectif dans les sites où s'exercent ses activités et sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, depuis la recherche</p>	Conformité totale	4.3.1.1.3

			<p>d'ingrédients renouvelables et l'approvisionnement durable en matières premières jusqu'au transport des produits, leur consommation et leur fin de vie. L'Oréal s'engage à améliorer continuellement</p> <p>Le Groupe ne dispose pas de données sur la consommation d'énergie en dehors de l'organisation. Cependant, L'Oréal dispose d'une estimation des émissions Scope 3 selon la méthodologie GHG Protocol. Le scope 3 couvre toutes les autres émissions de gaz à effet de serre non directement liées aux sites exploités par le Groupe ou à la transformation des produits dans les usines mais à d'autres étapes de son cycle de vie (approvisionnement, transport, utilisation, fin de vie, etc.) et d'autres impacts liés aux activités du Groupe (déplacements professionnels, etc.).</p>		
	302-3	L'intensité énergétique	Intensité énergétique : 121 kWh / 1000 FP (industrial sites)	Conformité totale	
	302-4	Réduction de la consommation d'énergie		Conformité totale	4.3.1.4.1 4.3.1.4.3.
	302-5	Réductions des besoins énergétiques des produits et services		Conformité totale	4.3.1.1.3
EAU ET EFFLUENTS	303-1	Interactions avec l'eau comme ressource partagée		Conformité totale	4.3.1.1.4.
	303-2	Gestion des impacts liés aux rejets d'eau		Conformité totale	4.3.1.1.2.
	303-3	Le prélèvement d'eau	<p><u>Sites administratifs et centres de recherche</u></p> <p>Le total des prélèvements d'eau des sites administratifs et des centres de recherche s'est élevé à 300 mille m3 en 2022, en baisse de 27% par rapport à 2019. Les prélèvements d'eau ont été de 653 litres pour 100 heures travaillées en 2022, soit une augmentation de 14% par rapport à 2019 (-18% par rapport à 2021).</p> <p><u>Prélèvement d'eau sur sites industriels</u></p> <p>Dans le cadre du programme L'Oréal pour l'Avenir, le Groupe s'est fixé pour objectif à horizon 2030 de réduire de 30 % les prélèvements d'eau des usines et des centres de distribution par unité de produit fini par rapport à 2019. Prélèvements totaux d'eau des sites industriels s'est élevée à 2.152 mille m3 en 2022, en baisse de 1% par rapport à 2019, tandis que la production de produits finis a augmenté de 5% sur la même période. Le prélèvement d'eau était de 0,33 litre par produit fini en 2022, soit une diminution de 6 % par rapport à 2019 (et une diminution de 1 % par rapport à 2021).</p>	Conformité totale	4.3.1.1.4.
	303-4	Décharge d'eau	Dans le cadre de L'Oréal pour le Futur, le Groupe a établi une norme interne de qualité des eaux usées industrielles à la sortie des sites : d'ici 2030, 100 % des eaux usées à la sortie des usines ne doivent pas dépasser une DCO de 1 000 mg DCO/l. Si la réglementation locale impose un seuil inférieur, le site doit respecter la valeur inférieure. À fin 2022, 24 usines étaient conformes à cette norme interne, représentant 63 % des usines du Groupe.	Conformité totale	4.3.1.1.4.
	303-5	Consommation d'eau	<p>Eau municipale prélevée (ou autre fournisseur) (m3) : 1 811 979</p> <p>Eau de pluie (m3) : 0</p> <p>Eau prélevée dans la nappe phréatique (m3) : 256 370</p> <p>Prélèvement total (m3) : 2 068 608</p> <p>Eaux usées en sortie de chantier (m3) : 1 020 362</p> <p>Consommation d'eau (m3) : 1 048 245</p> <p>Empreinte eau quantitative (m3 éq.) : 8 583 556</p>	Conformité totale	4.3.1.1.4.
BIODIVERSITE	304-1	Sites opérationnels détenus, loués, gérés dans ou à proximité d'aires protégées et de zones à haute valeur de biodiversité en dehors des aires protégées		Conformité totale	4.3.1.1.5 3.4.4.2
	304-2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité		Conformité totale	4.3.1.3.1
	304-3	Habitats protégés ou restaurés		Conformité totale	4.3.1.1.2
	304-4	Espèces de la Liste rouge de l'UICN et		Conformité totale	4.5.1.3.

		des espèces de la liste nationale de conservation ayant des habitats dans les zones affectées par les opérations			
EMISSIONS	305-1	Émissions directes (scope 1) de GES	<ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions de CO2 – Scope 1 des sites industriels : 18,9 milliers de tonnes équivalent CO2</li> <li>Émissions de CO2 – scope 1 des sites administratifs et centres de recherche : 0,9 milliers de tonnes équivalent CO2</li> </ul>	Conformité totale	4.3.1.1.3.
	305-2	Émissions de GES indirectes liées à l'énergie (Scope 2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions de CO2 – Scope 2 des sites industriels : 2,5 milliers de tonnes équivalent CO2</li> <li>Émissions de CO2 – scope 2 des sites administratifs et centres de recherche : 2,9 milliers de tonnes équivalent CO2</li> </ul>	Conformité totale	4.3.1.1.3.
	305-3	Autres émissions indirectes (Scope 3) de GES	Pour 2022, le Scope 3 du Groupe L'Oréal est estimé à 11 245 milliers de tonnes équivalent CO2	Conformité totale	4.3.1.4.1.
	305-4	Intensité des émissions de GES	<p>Intensité des émissions de GES (périmètre : sites industriels)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Intensité des émissions directes de CO2 : 2,9 g éq. /CO2 / FP</li> <li>Evolution de l'intensité des émissions directes de CO2 par rapport à 2019 : - 55 %</li> <li>Intensité des émissions indirectes de CO2 : 0,4 g éq. /CO2 /FP</li> <li>Evolution de l'intensité des émissions indirectes de CO2 par rapport à 2019 : - 74 %</li> <li>Intensité des émissions de CO2 : 3,3 g éq. /CO2 /FP</li> <li>Evolution de l'intensité des émissions de CO2 (directes + indirectes) vs 2019 : - 59 %</li> </ul>	Conformité totale	
	305-5	Réduction des émissions de GES	<p>Émissions de CO2 – Scopes 1 et 2 des sites industriels : -57% vs 2019</p> <p>Émissions de CO2 – Scopes 1 et 2 des sites administratifs et centres de recherche: -87% vs 2019</p>	Conformité totale	4.3.1.1.3
	305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	<p>Au-delà des gaz à effet de serre, L'Oréal travaille en permanence à maîtriser ses émissions atmosphériques. Chaque mois, les sites du Groupe collectent des données afin de calculer la quantité de SO2 émise dans l'atmosphère. De plus, chaque usine met à jour annuellement la cartographie et l'inventaire des composés organiques volatils (COV) émis lors de ses opérations. L'exploitation et la maintenance des installations de collecte et de traitement des émissions atmosphériques sont soumises à des procédures et instructions spécifiques.</p> <p>La quantité de COV émise par les usines du Groupe en 2021 s'élève à 156 tonnes. La quantité de SO2 émise par l'ensemble des sites exploités par le Groupe s'élève à 0,1 tonne en 2022.</p>	Conformité totale	4.3.1.1.2
	305-7	Oxydes d'azote (NOx), oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques importantes	<p>0,1t of SO2</p> <p>Des enquêtes d'évaluation des risques environnementaux sont réalisées chaque année dans les usines de L'Oréal par une compagnie d'assurance externe mandatée, à tour de rôle dans le cadre de la politique d'Assurance Responsabilité Environnementale du Groupe. Ces enquêtes comprennent l'évaluation de la gestion opérationnelle des sources potentielles de pollution de l'air (NOx, SO2x, COV et autres particules.), et les mesures de prévention ou de protection associées mises en place par l'usine.</p>	Conformité partielle	4.3.1
DECHET	306-1	Production de déchets et impacts importants liés aux déchets	<p><u>Génération de déchets transportables issus des sites industriels :</u> En 2022, 83 199 tonnes de déchets ont été générées sur les sites industriels (hors boues), soit une augmentation de 2 % par rapport à 2019. Sur la même période, la production de produits finis a augmenté de 5 %. Cela représente 12,9 grammes par produit fini soit une baisse de 3 % par rapport à 2019 (-2 % par rapport à 2021).</p> <p><u>Génération de déchets transportables à partir des sites administratifs et des centres de recherche :</u> La production de déchets des sites administratifs et des centres de recherche s'élève à 5 073 tonnes en 2022 (hors boues), soit une diminution de 21 % par rapport à 2019. Cela représente 11,0 kilogrammes pour 100 heures travaillées, soit une augmentation de 23 % par rapport à 2019 (-25 % par rapport à 2019). avec 2021). Les changements dans l'intensité de la production de déchets (par rapport au nombre d'heures travaillées sur site) ont été significativement affectés par les changements dans l'organisation du travail. En effet, depuis les périodes de confinement (encore en vigueur en Chine pendant plusieurs mois de 2022), le taux de fréquentation sur site a fortement diminué en raison du recours massif au travail à distance. De plus, les activités de pilotes industriels, de tests en laboratoire et de pré-lancement, qui sont davantage liées aux projets de recherche et développement et aux lancements de nouveaux produits, génèrent des déchets quel que soit le nombre d'employés présents.</p>	Conformité totale	4.3.1.1.1.6.

	306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets		Conformité totale	4.3.1.1.6.
	306-3	Déchets générés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Génération de déchets transportables à partir des sites industriels</u> En 2022, 83 199 tonnes de déchets ont été générées sur les sites industriels (hors boues), soit une augmentation de 2 % par rapport à 2019. Sur la même période, la production de produits finis a augmenté de 5 %. Cela représente 12,9 grammes par produit fini soit une baisse de 3 % par rapport à 2019 (-2 % par rapport à 2021).</li> <li>• <u>Génération de déchets transportables à partir des sites administratifs et des centres de recherche</u> La production de déchets des sites administratifs et des centres de recherche s'élève à 5 073 tonnes en 2022 (hors boues), soit une diminution de 21 % par rapport à 2019. Cela représente 11,0 kilogrammes pour 100 heures travaillées, soit une augmentation de 23 % par rapport à 2019 (-25 % par rapport à 2019). avec 2021).</li> </ul>	Conformité totale	4.3.1.1.6.
	306-4	Déchets détournés de l'élimination	94 % des déchets générés par les sites administratifs et les centres de recherche ont été valorisés en 2022. En 2022, 41 sites administratifs et 5 centres de recherche ont un taux de valorisation de 100 %. Par ailleurs, 19 usines et 24 usines affichent un taux de valorisation de 100 %.	Conformité totale	4.3.1.1.6.
	306-5	Déchets destinés à l'élimination		Conformité totale	4.3.1.1.6.
EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS	308-1	Nouveaux fournisseurs sélectionnés selon des critères environnementaux		Conformité totale	4.3.1.2.1.
	308-2	Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises		Conformité totale	4.3.1.2.1
<b>SOCIAL</b> EMPLOYMENT	401-1	Embauches de nouveaux employés et roulement du personnel		Conformité totale	
	401-2	Avantages offerts aux employés à temps plein qui ne sont pas offerts aux employés temporaires ou à temps partiel		Conformité totale	4.3.2.5
	401-3	Congé parental		Conformité totale	4.3.2.4
Labor/Management Relations	402-1	Délais de préavis minimum concernant les changements opérationnels		Conformité totale	
Occupational Health and Safety 2018	403-1	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail		Conformité totale	4.3.2.1
	403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents		Conformité totale	3.5.3.1.
	403-3	Services de santé au travail		Conformité totale	4.3.2.4
	403-4	Participation, consultation et communication des travailleurs sur la santé et la sécurité au travail		Conformité totale	4.3.1.1.1 4.3.2.1
	403-5	Worker training on occupational health and safety		Conformité totale	3.4.5.1



	403- 6	Promotion of worker health		Conformité totale	4.3.1.1
	403- 7	Prevention and mitigation of occupational health and safety impacts directly linked by business relationships		Conformité totale	3.4.5.2
	403- 8	Workers covered by an occupational health and safety management system		Conformité totale	4.3.1.1.1
	403- 9	Accidents du travail		Conformité totale	4.3.2.1
	403-10	Maladie liée au travail		Conformité totale	4.3.2.1
Training and education	404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié		Conformité totale	4.3.2.3
	404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition		Conformité totale	4.3.2.3
	404-3	Pourcentage d'employés recevant régulièrement des évaluations de performance et d'évolution de carrière		Conformité totale	4.3.2.5.
Diversity and Equal Opportunity	405- 1	Diversité et égalité des chances		Conformité totale	4.3.2.6
	405- 2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes		Conformité totale	4.3.2.6
Non-discrimination	406- 1	Incidents de discrimination et mesures correctives prises		Conformité totale	3.4.7
Freedom of Association and Collective Bargaining	407- 1	Opérations et fournisseurs dans lesquels le droit à la liberté d'association et à la négociation collective peut être menacé		Conformité totale	4.3.1.2.1
Child labour 408-1 Operations and suppliers	408-1	Opérations et fournisseurs exposés à un risque important d'incidents liés au travail des enfants		Conformité totale	3.4.4.1.
Forced labour	409-1	Opérations et fournisseurs exposés à un risque important d'incidents de travail forcé ou obligatoire		Conformité totale	4.3.1.2.1 3.4.5.2.
Security practices	410- 1	Personnel de sécurité formé aux politiques ou procédures en matière de droits de l'homme		Conformité totale	
Rights of Indigenous People	411-1	Incidents de violations impliquant les droits des peuples autochtones		Conformité totale	4.3.3.1
Local Communities	413-1	Opérations avec engagement des communautés		Conformité totale	4.3.3.6

		locales, évaluations d'impact et programmes de développement			
	413-2	Opérations ayant des impacts négatifs réels et potentiels importants sur les communautés locales		Conformité totale	3.5.3.2.
Supplier social assessment	414- 1	Nouveaux fournisseurs sélectionnés sur critères sociaux		Conformité totale	4.3.1.2.1
	414-2	Impacts sociaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises		Conformité totale	3.4.7.3.
Public Policy	415- 1	Contributions politiques		Conformité totale	4.3.4
Customer Health and Safety	416-1	Évaluation des impacts sur la santé et la sécurité des produits et services		Conformité totale	4.3.1.3.1.
	416- 2	Incidents de non-conformité concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et services		Conformité totale	4.3.1.3.2
Marketing and labelling	417-1	Exigences relatives aux informations et à l'étiquetage des produits et services		Conformité totale	4.1.
	417- 2	Incidents de non-conformité concernant les informations et l'étiquetage des produits et services		Conformité totale	4.3.2.6
	417- 3	Incidents de non-conformité concernant les communications marketing		Conformité totale	4.3.2.6
Customer privacy	418- 1	Plaintes fondées concernant des atteintes à la vie privée des clients et des pertes de données clients		Conformité totale	4.3.3.2
<b>GRI FOUNDATION</b>	N/A	Exigence 7 : Publier un index de contenu GRI		Conformité totale	Site Internet Loreal.com